YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/EB

DECISION N° 2007 / 229

OBJET : Convention de prestation de service relative à des animations dans le cadre des Journées du Patrimoine le dimanche 16 septembre 2007 - conclue avec l'association *Connaissance et Découverte de la France animation.*

L'Adjoint délégué au Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre des Journées du Patrimoine, des animations (jeux du XIXme siècle et attelages hippomobiles) le dimanche 16 septembre 2007, dans la Propriété Caillebotte et dans les rues de la ville

DECIDE

DE conclure et signer une convention de prestation de service avec *CDF animation*, 64 rue de la Favreuse, 91430 VAUHALLAN, représentée par Alain BONNEL, gérant, pour un montant de 9 409,05 € H.T soit 9 926,55 € TTC,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2007.

Fait à Yerres, le 29 juin 2007,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération